RC – ANNEXE 6 – ATTESTATION DE PRESENCE A LA VISITE OBLIGATOIRE

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST **2 Avenue Foch** **29609 BREST CEDEX**

FICHE PERMETTANT D'ATTESTER LA PRESENCE A LA VISITE OBLIGATOIRE

Consultation 2026DTA0099

CHU DE BREST – MORVAN – BATIMENT 5 – TOITURE
Travaux de remplacement de la production d'eau glacée de la zone D Bis

VISITE OBLIGATOIRE

Afin de pouvoir répondre à cette consultation en toute connaissance de cause, le soumissionnaire doit **OBLIGATOIREMENT** effectuer une visite, en présence d'un représentant du CHU de Brest.

Les visites auront lieu comme suit :

- **le mercredi 25 novembre 2026 à 10h00 ;**
- **le lundi 30 novembre 2026 à 10h00.**

Lieu de rendez-vous : Hôpital Morvan – Direction des Travaux et de l'Architecture – Entrée du Bâtiment 9 – 2 avenue Foch – 29200 BREST

NOM DU REPRESENTANT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE / MAITRISE D'OUVRAGE :

……

NOM DE L'ENTREPRISE :

……

NOM DU REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE :

……

DATE DE LA VISITE :

……

Signature du représentant de l'entreprise

Signature du représentant de la maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage

L'attestation de présence, dûment contresignée lors de la visite, devra être jointe par le candidat au dossier de remise de l'offre.